



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Alban de Montbel s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune, conformément aux mesures sanitaires préconisées par le Gouvernement concernant le Covid-19, sous la présidence de monsieur DUPERCHY Pierre, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : **15**

Nombre de conseillers municipaux présents : **14**

Nombre de votants : **15**

Présents :

ALLARD Brigitte

CAUTERMAN Catherine

CHAPELLET Chantal

EXCOFFON Marie-Françoise

FLUTTAZ Lucile

LALLEMENT Etienne

MAURIZI Nunzia

DUPORT DIT ROUSSEAU Virginie

PARADIS-PELLICIER Sophie

RAGNI Emilie

ROUCH Patrick

ROULAND Patrick

VANNEUVILLE William

Excusés :

MONTFALCON Régis, pouvoir à ALLARD Brigitte

Secrétaire de séance : Emilie RAGNI

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2020
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de la séance du 23 juin 2020
- Commission Communale des Impôts Directs
- Décision Modificative N°02
- Modification indemnités élus
- Délégués CNAS
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (12h hebdomadaires annualisées)
- Autorisation recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Validation du règlement intérieur du périscolaire
- Questions diverses.

Conformément à l'Article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 23 juin 2020

Approuvé à l'unanimité

Commission communale des impôts directs

A l'issue des élections municipales, conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée.

Cette commission est composée

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double soit 24 noms.

Cette commission donne chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les membres de cette commission doivent être âgés de 18 ans au moins, de nationalité française, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune. Etre familiarisés avec les circonstances locales

Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux

Monsieur le Maire propose la liste ci-après :

- Cédric LE BOURG 169 Allée de la Donzière
- Mireille EFRANCEY 214 Chemin du Guiguet
- Martine MARTIN-GARIN 37 Route du Taillieu
- Colette PARIS 1121 Route du Berlioz
- René BERLIOZ 122 Allée de la Platière
- Michel MERMET 202 Rue François Cachoud
- Marie-Claire OLIVIER 31 Impasse du Marais
- Olivier SCALZO 475 Route de la Corniola
- Sabine FOURCADE 156 Route de l'Egay
- Josiane GAY 2420 Route du Lac
- Félix REVAUD 10 Rue des Collombettes
- Cyril ALGOUD 3320 Route du Lac
- Jean-Paul ANNEE 68 Rue du Serpinet
- Elise EFRANCEY 189 Impasse de la Blanchère
- Sophie DUPORT 749 Route du Collomb
- Claire GUERRE-GENTON 3411 Route du Lac
- Bernard-Paul EMINET 552 Route du Collomb
- Marcelle THEVENON 329 Route de la Drevettièrre
- Sylvie SZLAPKA 183 Route du Taillieu
- Laurence MOUROUX 3436 Route du Lac
- Arlette VAGNARD 1059 Route du Berlioz
- Jeanne PAWELEC 16 Route de la Drevettièrre
- Florian MONTFALCON 281 Chemin du Perron
- Caroline MIRGODIN 80 Route de la Drevettièrre

Approuvée à l'unanimité

Commission intercommunale des impôts direct

Dans le cadre du renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et conformément au code général des impôts, la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette doit dresser une liste de 40 noms (20 titulaires et 20 suppléants) à destination de la Direction Générale des Finances Publiques, sur proposition des communes membres.

La commune de St Alban De Montbel doit proposer 3 personnes.

Monsieur Christian MOREL, domicilié 53 Impasse de la Fournache
Monsieur Christian GOMBERT, domicilié 10 Impasse Marcel TEPPAZ
Monsieur Dominique OLIVIER, domicilié 31 Impasse du Marais

Approuvée à l'unanimité

Décisions modificatives N°2

Des ajustements budgétaires sont nécessaires :

- l'amortissement d'une subvention d'équipement : 543.25 € (opération d'ordre)
- le remboursement d'une taxe d'aménagement prévu au BP mais montant insuffisant : 2000 € au lieu de 2600 €

Approuvée à l'unanimité

Modification indemnités de fonction des élus :

Une délégation a été donnée à Virginie Duport dit Rousseau, conseillère municipale concernant les affaires scolaires, cette délégation avait été initialement confiée à Patrick Rouland 2^{ème} adjoint.

Patrick Rouland 2^{ème} adjoint et vice- président à la CCLA accepte en conséquence que son indemnité soit revue à la baisse.

Vu la charge de travail concernant les affaires scolaires, il est proposé d'allouer à Virginie Duport dit Rousseau, conseillère déléguée, une indemnité de fonction.

Le montant mensuel des indemnités de fonction du maire, des 4 adjoints et de la conseillère déléguée est modifié ainsi :

- Maire : 28.21% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 8.20% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 5.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 8.20% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 8.20% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillère déléguée : 8.20% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Catherine CAUTERMAN fait remarquer que cette décision est contraire aux engagements de l'équipe municipale notamment de non cumul des mandats et des indemnités.

Patrick ROULAND explique qu'il ne peut tenir son engagement de démissionner en cas de vice- présidence à la CCLA

En effet la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 (article 5) a modifié le code électoral Ainsi "Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau »

En cas de démission de son poste d'adjoint, Patrick ROULAND ne pourrait conserver son mandat de conseiller communautaire puisque l'ordre du tableau serait modifié. Il conserve donc son poste d'adjoint avec une délégation réduite pour lui permettre d'assurer ses fonctions de vice-président à la CCLA Les affaires scolaires seront confiées à Virginie DUPORT dit ROUSSEAU.

Catherine CAUTERMAN précise que Patrick ROULAND étant très investi dans ses missions cela ne lui pose pas de problème.

Monsieur le maire indique que des délégations complémentaires pourraient être accordées si nécessaire.

12 VOIX POUR 03 ABSTENTIONS (P ROULAND – V DUPORT-DIT-ROUSSEAU – C CAUTERMAN)

Délégués CNAS

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales et les responsables de leurs établissements publics peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs salariés de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale. Depuis 2007, il y a obligation pour ces collectivités de donner accès à l'aide sociale aux agents publics territoriaux.

Le CNAS participe à la rédaction et à la gestion des politiques d'actions sociales des collectivités territoriales adhérentes et émet des avis et des recommandations sur les orientations politiques en la matière. Il est administré par des instances paritaires au niveau local, départemental, régional et national. Nous devons désigner 1 délégué pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire se propose comme délégué

Approuvée à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (12 h hebdo annualisées)

Suite à la démission d'un agent qui intervenait à la cantine à raison de 10 h 20 hebdo annualisées, nous avons lancé un appel à candidature pour un poste d'adjoint technique 12 h00 hebdo annualisées. Cet agent interviendra pour l'entretien des locaux des écoles et pour l'encadrement des enfants au restaurant scolaire mais aussi pour l'entretien des locaux des écoles. Il convient donc de créer le poste correspondant.

Approuvée à l'unanimité

Autorisation / recrutement d'agents contractuels de remplacement :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) propose aux collectivités un service d'intérim-remplacement. Le Conseil devra autoriser le Maire à signer à cet effet une convention avec le CDG qui pourra mettre du personnel à disposition en cas d'absence d'un agent. Question reportée la convention est encore valable 1 an

Approbation de règlement de fonctionnement du restaurant scolaire et des tarifs

Madame Virginie DUPORT DIT ROUSSEAU (conseillère déléguée aux affaires scolaires) présente au Conseil Municipal le règlement Intérieur 2020-2021 du service de restauration et accueils périscolaires.

Ce document inclut :

- Les tarifs qui demeurent inchangés pour l'année 2020-2021
- La possibilité de paiement en numéraire via DATAMATRIX dans les bureaux de tabac agréés.
- Une charte de bonne conduite

Approuvée à l'unanimité

Questions diverses :

A la demande de Sophie PELLICIER un Devis a été établi pour la plantation d'arbres dans la cour de l'école élémentaire : plantation d'un tilleul au milieu de la cour avec sciage de l'enrobé, et d'un érable. coût : 1049 € HT.

Travaux école élémentaire

Sophie PELLICIER rend compte de la visite de ce bâtiment avec l'ASDER qui a constaté la mauvaise isolation, le simple vitrage, les stores inutilisables.

Cet organisme va chiffrer ses préconisations dans sa globalité au niveau énergétique et thermique.

Les petites réparations urgentes ont été réalisées pour permettre une rentrée scolaire dans des conditions satisfaisantes

Demande de l'association des parents d'élèves :

Virginie DUPORT DIT ROUSSEAU explique que cette association a pour habitude de récompenser les élèves lors de leur admission en 6^{ème}. Cette année l'achat d'une calculette et d'une clé USB représente un coût de 25 € par élève soit un total de 25€. La commune avait l'habitude de s'associer à cette récompense. Une subvention pourrait être votée lors de la prochaine séance

Catherine CAUTERMAN demande de ne pas oublier les autres associations.

William VANNEUVILLE précise que les associations souhaitent s'entraider et non se concurrencer. Il rend compte de la récente réunion qui s'est tenue à la salle polyvalente en vue de la constitution d'un comité des fêtes. Une quinzaine de personnes étaient présentes dont 6 élus.

Une réunion sera programmée en septembre pour l'élection d'un bureau.

Correspondant défense :

Un correspondant défense doit être désigné au sein du conseil municipal.
William VANNEUVILLE se propose et est nommé.

Panneaux d'informations :

Pierre DUPERCHY informe que 2 panneaux d'information seront installés, 1 à la Corniola et 1 au Gué Des Planches.

Catherine CAUTERMAN demande s'il serait possible d'installer également un panneau au Calaman.

Le Maire répond que ce lieu n'est pas suffisamment fréquenté par les piétons.

Plage du SOUGEY

L'implantation de deux bâtiments dont un snack, sans autorisation d'urbanisme, sur la plage du SOUGEY est évoquée. La Délégation de Service Public, signée par la CCLA a accordé au délégataire la construction de ces 2 bâtiments sans aucune réserve relative aux autorisations d'urbanisme nécessaires.

L'assemblée souhaite que les obligations en matière de protection des rives du lac d'Aiguebelette sur une distance de 300 m à compter de la rive. (article L 122-12 à L 122-13 du code de l'urbanisme) soient respectées.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt la séance du Conseil Municipal à vingt-deux heures.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

